

Journal Le Rassembleur



Volume 6, numéro 3

Syndicat du Personnel De Soutien De La Commission
Scolaire Des Découvreurs (CSN)

Mot de la présidente

C'est avec une grande fierté que je vous annonce que notre exécutif demeure le même assurant ainsi une stabilité dans l'équipe de travail pour continuer de vous offrir un service à la hauteur de vos attentes.

Notre bilan positif de l'année 2016-2017 démontre le travail effectué au quotidien pour acheminer les divers dossiers et mandats qui nous sont confiés afin d'améliorer vos conditions de travail. Une saine gestion des dossiers, principalement en Comité de relations de travail et en Comité santé et sécurité du travail, est possible grâce à plusieurs facteurs mis en place suite à la médiation patronale-syndicale. En effet, le respect, la transparence, la collaboration et la communication sont des valeurs qui ont été établies par les deux parties afin de permettre de trouver des pistes de solutions, une meilleure ouverture pour faire avancer vos dossiers et une participation active de tous les acteurs. La méthode gagnant-gagnant est à privilégier dans des relations de travail et aide à davantage concentrer notre énergie au meilleur endroit.

La vie syndicale doit refléter du positif, elle n'est pas là pour favoriser les prises de bec ou bonifier les litiges. Bien au contraire, la vie syndicale est le moyen de faire entendre notre point de vue, de participer pleinement au climat sain dans nos écoles, de démontrer que le syndicalisme c'est chacun d'entre nous qui désire faire avancer et bouger les choses, de s'impliquer au fil des jours pour mettre en place des actions qui sauront faire réfléchir et signifier le rôle essentiel des personnes qui se battent pour l'équité, l'entraide, la solidarité et l'égalité. Nous l'oublions trop souvent, le syndicat, c'est vous et moi!

Isabelle Larouche, présidente

Temps supplémentaire ou surcroît de travail ???

Il est très important de faire la distinction entre du temps supplémentaire et un surcroît de travail considérant le taux de rémunération qui diffère. En voici la différence :

Surcroît de travail : Projet particulier ou bien un besoin qui peut perdurer dans le temps jusqu'à un maximum de 20 semaines. Le surcroît peut être effectué par une personne salariée temporaire ou par une personne salariée régulière dans certains cas et cela demeure sur une base volontaire.

Temps supplémentaire : Tout travail **expressément requis par le supérieur immédiat** et effectué par une personne salariée, en plus du nombre d'heures de sa semaine régulière de travail ou de sa journée régulière de travail ou en dehors des heures prévues par son horaire. Toutefois, pour le personnel en service de garde, les heures supplémentaires s'appliquent qu'après la fermeture du service de garde, lors de jours chômés et payés ou lorsque la personne effectue plus de 35 heures par semaine.

Pour conclure, il est important et cela est de votre responsabilité de remplir le bon formulaire de réclamation considérant que le surcroît de travail est payé à votre taux horaire régulier et le temps supplémentaire à 150 % ou plus dans certaines situations comme par exemple le dimanche.

David Dussault, vice-président manuel

RECONNAISSANCE RÉGIONALE DE NOTRE PRÉSIDENTE COMME MILITANTE D'EXCEPTION

Mme Isabelle Larouche a été reconnue comme militante d'exception le 3 octobre 2017. Ceci lors de la soirée du 11^e gala de reconnaissance des militantes, présenté par le Comité de la femme du CCQCA.

L'implication syndicale de Mme Larouche a été soulignée pour son apport depuis 6 ans à l'intérieur même de notre syndicat, mais aussi pour son implication dans les différentes instances de la CSN. Que ce soit, entre autres, en tant que personne en charge de l'entraide pendant 3 ans au Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches ou son implication comme formatrice et aide aux différents syndicats de la Fédération en éducation, Isabelle a démontré une implication exceptionnelle.

Avec son leadership, elle a réussi à placer notre syndicat en position de force. Toutes nos félicitations!

L'exécutif du SPSSDD



Dates importantes

- ✓ Lundi, 13 novembre à 19 h Collège des Compagnons, salle le Carrefour, Assemblée générale extraordinaire

*****Présence de Jacques Létourneau, président de la CSN! Soyez des nôtres!**

L'environnement et le Manifeste de la CSN

AFIN DE LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA CSN S'ENGAGE :

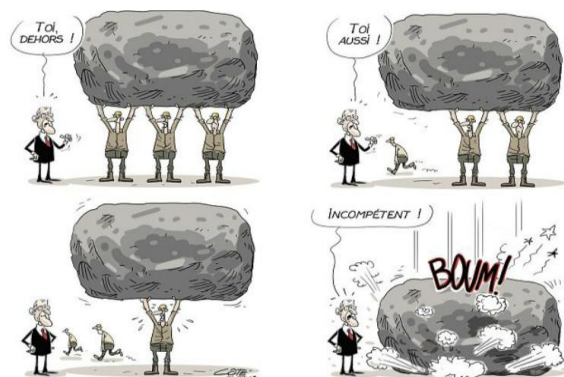
- Pour un plan d'action crédible visant l'élimination de notre dépendance aux hydrocarbures dans la perspective d'une transition juste et harmonieuse.
- Pour une stratégie gouvernementale qui amène les entreprises à développer et à utiliser des technologies propres ainsi qu'à respecter les certifications environnementales.
- Le statu quo n'est pas une option. Les effets négatifs risquent d'être encore plus importants.

Le CSN maintient que l'intervention de l'État est absolument nécessaire pour qu'une transition se fasse dans des conditions acceptables. Lorsqu'il est question d'environnement, l'enjeu de l'emploi n'est jamais loin. Or le laisser-faire n'est pas une solution, et encore moins une façon de protéger nos emplois.

Extrait du document de 65 congrès de la CSN Voir Loin Viser Juste

Francis Breau, vice-président

Tout est une question de relativité et de perception!



Syndicat du personnel
de soutien scolaire des Découvreurs

Téléphone : 418 653-5965

Télexcopieur : 418 653-6545

syndicat@spssdd.com www.spssdd.com